



DISTRICT OF COLUMBIA

OFFICE OF THE STATE SUPERINTENDENT OF

EDUCATION

**AVIS ADMINISTRATIF DE PLAINTE
CONCERNANT LA PROCÉDURE RÉGULIÈRE
Partie C de l'IDEA (De la naissance à 2 ans)**

Ce formulaire est utilisé pour notifier une plainte de procédure régulière au Bureau du Surintendant d'État à l'Éducation (Office of the State Superintendent of Education/OSSE) en tant qu'organisme chef de file ou prestataire des services d'intervention précoce (Early Intervention Services (EIS)/EIS), ou parents pour toute question relative à l'identification, à l'évaluation, ou au placement éducatif d'un enfant handicapé, ou à la fourniture d'une éducation publique gratuite et appropriée à un enfant âgé de 0 à 2 ans. **Une partie peut obtenir une audience suivant les voies régulières si elle ou l'avocat la représentant dépose un avis de plainte suivant les voies régulières et répondant aux exigences de la loi pour l'éducation en faveur des personnes handicapées (IDEA).** Voir l'article 34 CFR Partie 303 (Partie C de l'IDEA).

Les parents qui déposent une plainte contre l'OSSE doivent envoyer un avis administratif de plainte de procédure régulière dûment rempli au Bureau de l'avocat général de l'OSSE par télécopie au (202) 299-2134 (pour plus d'informations, appelez l'OSSE au (202) 724-7756).

Une copie de la plainte doit être fournie au Bureau de règlement des différends (ODR) le jour même de son envoi à l'OSSE. La plainte sera considérée comme déposée le jour ouvrable de sa réception par l'ODR entre 8 h 30 et 17 h. Le fait de ne pas fournir de copie à l'ODR le même jour retardera le début du calendrier d'audience de la procédure régulière nécessaire pour résoudre la plainte. La plainte de procédure régulière doit décrire une violation présumée qui s'est produite pas plus de deux (2) ans avant la date à laquelle l'OSSE ou les parents avaient appris ou auraient dû prendre connaissance de l'action présumée qui est la base de la plainte.

Sauf accord de l'autre partie, la partie demandant l'audience officielle ne sera pas autorisée à signaler des problèmes, lors de l'audience, qui n'auront pas été mentionnés dans l'avis de plainte administrative par les voies régulières. Par conséquent, veuillez fournir les informations demandées avec beaucoup de minutie.

Avant que ne se présente une occasion pour une audience de procédure régulière équitable, l'OSSE doit tenir une réunion (appelée « Réunion de résolution ») avec le ou les parents à moins que ceux-ci et l'OSSE ne conviennent par écrit de renoncer à cette réunion. L'ODR vous contactera pour prendre rendez-vous avec l'OSSE.

Je comprends qu'il est de mon droit d'assister à une réunion de résolution pour résoudre cette plainte. Je comprends également que je peux volontairement renoncer à ce droit si je le veux. (Remarque : Toutes les parties doivent convenir de renoncer à la réunion de résolution pour que celle-ci n'ait pas lieu).

- En tant que parent, je souhaite renoncer à la réunion de résolution et maintenir ouverte la période de résolution de 30 jours.
- En tant que parent, je souhaite renoncer à la réunion de résolution, mettre fin à la période de résolution de 30 jours et passer directement à une audience officielle.

L'IDEA exige que chaque fois qu'une partie demande une audience officielle, des services de médiation doivent être offerts sans frais au parent. Les deux parties peuvent demander un accord à l'amiable comme alternative à la réunion de résolution. La médiation est également disponible avant une audience de procédure régulière, mais elle ne peut pas être utilisée pour refuser ou retarder le droit d'un parent à une audience sur sa plainte de procédure régulière. Cochez toutes les réponses qui conviennent.

- Je demande la médiation comme alternative à la réunion de résolution.
- Je ne demande **que** des services de médiation.
- Je ne souhaite pas utiliser de médiateur pour le moment.

A. Informations sur l'enfant

Nom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____
 Adresse :¹ _____ Race: (facultatif) _____
 _____ Sexe : (facultatif) _____

Quartier de résidence : (1-8) _____

Parent(s)/tuteur(s) de l'élève :² _____

Nom du prestataire d'EIS desservant l'enfant : L'OSSE
 (Indiquez également le prestataire d'EIS contractuel spécifique desservant l'enfant) : _____

B. Personne déposant la plainte/demandant une audience régulière

Nom : _____ Téléphone de domicile : _____
 Adresse : _____ Téléphone professionnel : _____
 _____ Fax : _____
 _____ Courriel : _____

¹ Si l'élève est sans abri, veuillez fournir les coordonnées disponibles pour l'élève et le nom de l'école que ce dernier fréquente.

² Si l'élève est mineur.

Lien de parenté avec l'enfant : Parent L'OSSE (en tant qu'organisme chef de file ou prestataire d'EIS)
 Tuteur légal Parent de substitution
 Défenseur des droits des parents

C. Représentant légal/Procureur (le cas échéant) :

Nom : _____ Téléphone professionnel : _____
Adresse : _____ Fax : _____
_____ Courriel : _____

Un procureur/représentant légal assistera-t-il à la réunion de résolution ? [Cocher une case]
 Oui Non

D. Plainte formulée contre (cocher les réponses qui s'appliquent) :

L'OSSE (en tant qu'organisme chef de file ou prestataire d'EIS)
 Parent

E. Faits et raisons de la plainte

Conformément à la Loi en faveur de l'éducation des personnes handicapées (IDEA), veuillez répondre aux questions suivantes. Merci de fournir un rapport détaillé contenant tous les faits appuyant vos allégations. Merci de faire preuve de minutie en fournissant les informations demandées. (Vous pouvez joindre des pages supplémentaires si nécessaire) :

1. Quelle est la nature du problème et plus précisément les faits relatifs au problème qui devront être abordés à une réunion de résolution, une conférence de médiation et/ou une audience de procédure régulière ?

2. Dans la mesure de vos connaissances à ce moment, comment ce problème peut-il être résolu ?

3. Questions soulevées : (Merci d'être précis. Toute question non identifiée dans cette plainte ne peut pas être soulevée lors de l'audience de procédure régulière, sauf accord de l'autre partie).

F. Durée estimée requise pour l'audience :

Le Bureau du règlement des différends (ODR) organisera des audiences par blocs de 8 heures. Si vous avez besoin de plus ou de moins de temps, veuillez indiquer ci-dessous le temps dont vous aurez besoin :

Il me faudra _____ heures / _____ jours pour que l'audience se termine.

G. Mesures d'adaptation et assistance nécessaires :

Veuillez dresser la liste des mesures d'adaptation dont vous pourriez avoir besoin pour une réunion de résolution, une conférence de médiation ou une audience de procédure officielle :

Interprète (veuillez préciser le type) : _____

Communication spéciale (veuillez décrire le type) : _____

Mesures d'adaptation spéciales pour personnes handicapées (veuillez décrire le type) : _____

Autre : _____

- Si une partie craint pour sa sécurité lors d'une audience de procédure régulière, d'une médiation ou d'une réunion facilitée, avant le début de celle-ci, elle peut demander à l'ODR que les services de sécurité soient mis à disposition à la ou aux dates prévues. La demande doit être soumise par écrit, accompagnée d'une justification claire, et être adressée à l'ODR à l'adresse hearing.office@dc.gov.

H. Renonciation aux garanties procédurales (facultatif) :

- Moi, (parent/tuteur), renonce à recevoir une copie des garanties procédurales en ce moment.
Je comprends que la renonciation à ce droit est facultative et n'est en rien une exigence pour déposer cette plainte.

